



**Ils ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Kondengui après leur comparution au tribunal militaire.**

Ces militants et sympathisants du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) avait été arrêté lors des manifestations du 22 septembre 2020 lancé Maurice Kamto et les Forces du Changement, appelant entre autres au départ de Paul Biya du pouvoir. Ils sont donc au total 39, placés hier vendredi 30 octobre, sous mandat *de* dépôt à la prison centrale de Kondengui

Les autres cadres du parti, **Olivier Bibou Nissack**, conseiller et Porte parole de **Maurice Kamto**, **Alain Fogué**, le trésorier du parti ainsi quatre autres personnes détenus à la prison secondaire du Secrétariat d'Etat à la Défense, n'ont pas comparu.

**Collectif d'avocats**  
**Sylvain SOUOP**

**Communiqué n° 5**

**Du 30 octobre 2020**

**Relatif aux manifestations pacifiques du 22 septembre 2020.**

Le Collectif Sylvain SOUOP

Annonce qu'après **trente neuf (39) jours de garde à vue**, tantôt judiciaire, tantôt administrative, dans les maisons de sûreté des unités de police de Yaoundé, **trente neuf (39) personnes interpellées pour des motifs liés aux manifestations pacifiques du 22 septembre 2020**, qui n'avaient pas jusqu'alors rencontré une quelconque autorité judiciaire, ont rencontré cet après midi un juge d'instruction militaire auprès du Tribunal Militaire de Yaoundé, Monsieur HIAS Joël Albert.

Trente six (36) parmi elles ont été inculpées pour *révolution, rébellion et attroupement*, et placées sous Mandat de Détention Provisoire à la Prison de KONDENGUI, et trois (3) libres dont une (1) inculpée pour défaut de CNI.

Les personnes sous mandat sont celles qui depuis leur arrestation, étaient sous la responsabilité juridique et administrative du Commissariat Central n°1 de Yaoundé dirigée par Commissaire Divisionnaire MEDOU Thierry, Chef des dites opérations.

Ne sont pas concernées, les dix (10) autres personnes encore dans les maisons d'arrêt placées sous le contrôle suivie de la garde administrative et juridique du Chef d'Escadron, Lieutenant Colonel Dioudonné BIALO, Chef de Service Central des Recherches Judiciaires au SED, parmi lesquelles, les hauts cadres du MRC, **le Pr FOGUE TEDOM Alain, Olivier Ulrich BIBOU NISSACK internés depuis le 22 septembre 2020, et ZAMBOUE Pascal, interné et gardé à vue depuis le 22 octobre 2020 à 22h.**

La détention illégale de ces derniers, aussi arbitraire que leur arrestation se poursuit dans les conditions les plus inacceptables dans une société démocratique, malgré les demandes de mise en liberté d'office régulièrement déposées auprès des autorités ayant pris la décision de leur prise de corps.

**Ont été placées sous Mandat de Détention Provisoire**

- 01 SOP TCHIEDJO Jules
- 02 WAMBA Bosco
- 03 ZANGUE Denis Ghislain
- 04 NZALI DASSI Stéphane
- 05 TLAYO KEMKA TSATEDEM Arniel
- 06 KAMWA KAMDEM Antoine
- 07 SAAGUE Jean Remy
- 08 NKAMDEM NOUKEU Jean Calvin
- 09 MBE Evariste
- 10 DJONTU Serge
- 11 SIMO Ulrich
- 12 TAMOKOUE Charles
- 13 MELI MANFO Ghislain
- 14 TAKAM Louis Bernard
- 15 KENGUE TSAGUE Clovis R.
- 16 BAMOU Jean Evalis
- 17 MBEH Gabriel
- 18 WAFO Eric
- 19 KUATCHE Jean

- 20 KAMDOUM Carlos
- 21 LONTSI NGOUOTOU Vitalice
- 22 FOUMOUO DJOUMESSE Steve Jordel
- 23 TEFUBEAU Gerard Alain
- 24 NOUDJALIE KAMGUEM Rupert
- 25 WOKAM NGUEWA Narcisse
- 26 POUONSI KAMDEM Emmanuel
- 27 ZANGUE DOUANLA Thierry
- 28 TCHEUTCHOUA Jean Roger
- 29 KENNE Jean Fernand
- 30 KOPWA DJENKOU Patrick Donald
- 31 MAFFO DIFFO Alphonse
- 32 NITCHO Michel
- 33 TCHAKOUNTE Stevy Yannick
- 34 FOUEYE Xavier
- 35 KAMNANG TCHINDA Cyrille
- 36 FOSSOUO Zacharie

**Sont libérés:**

- 01 FUTSING JOSEPH,
- 02 MBE JEAN CALVIN
- 03 MOLEL Paul Bernard, inculpé uniquement pour *défaut de Carte Nationale d'Identité*.

Fait à Yaoundé ce 30 octobre 2017

Pour le Collectif  
Son Coordonnateur  
Me Hippolyte B. T. MELI

